



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE



PREFECTURE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles
Affaire suivie par Mme CALLET

EFFACEMENT DES OUVRAGES DE LA SELUNE

Comité local d'information du vendredi 6 mai 2011

Participaient à cette réunion : (voir liste annexée)

M. le préfet rappelle la gouvernance retenue pour la mise en œuvre de l'effacement des barrages : un groupe projet confié à la DDTM et auquel sont associés trois élus, un comité de pilotage à caractère décisionnel composé d'élus et un comité local d'information destiné à informer tous les acteurs locaux.

Il souligne que le retard pris dans le lancement de l'étude du schéma de développement suite à un appel d'offres infructueux, puis la période de réserve liée aux élections n'ont pas permis de programmer un comité local d'information plus tôt.

Cette réunion a pour objectif de présenter un résultat partiel des études relatives au schéma de développement de la vallée et des sédiments et un résultat complet de l'étude concernant l'alimentation en eau potable. Puis, un point sera fait sur l'étude inondation pour terminer sur le volet communication à mettre en place.

1) Schéma de développement de la vallée

Cette étude, démarrée depuis peu, est présentée par le bureau d'études Etheis.

La méthodologie retenue consiste en la mise en œuvre de trois volets :

- la réalisation d'un diagnostic qui prévoit environ 75 entretiens avec les élus, associations, professionnels, population, acteurs économiques et touristiques,... ainsi que la mise en place d'ateliers permettant de réunir, par grands enjeux, les acteurs locaux.

Les travaux déjà réalisés portent sur la collecte et la recherche des données socio-économiques et environnementales. Pour tenir compte des demandes du groupe projet, des visites de réalisations extérieures de restauration de cours d'eau vont être entreprises. Ce diagnostic devrait être terminé en septembre prochain,

- l'élaboration d'une stratégie à définir d'ici la fin de l'année et destinée à mettre en place différents scénarii,

- l'élaboration d'un plan d'actions à mener début 2012 et phasé dans le temps pour tenir compte de la période nécessaire à la transformation de la vallée.

Un premier aperçu des entretiens réalisés permet, d'ores et déjà, un certain nombre de constatations :

- malgré la réaffirmation quasi unanime de l'opposition au processus décisionnel et à la décision prise et de l'inquiétude vive quant à la projection dans l'avenir après les barrages, les élus ne veulent pas être absents du processus se situant ainsi dans une attitude positive de prise de responsabilité. La décision est néanmoins intégrée dans les esprits. De leur côté, les professionnels ne peuvent pas être dans une position d'attente,
- une volonté ferme du non-démarrage des travaux tant que le projet d'aménagement de la vallée n'est pas défini et contractualisé,
- le projet est focalisé sur la vallée mais il englobe toutefois quatre cantons et même un territoire beaucoup plus large au niveau du Pays de la Baie. Il doit donc démontrer sa capacité de trait d'union entre la baie et l'arrière-pays.

Ce projet recouvre trois dimensions économiques, sociales et environnementales :

- il doit aboutir à un contrat fixant les engagements des différentes parties prenantes,
- il doit être porté par les élus,
- il ne doit pas seulement amortir ou se substituer mais développer un lien, une attractivité ambitieuse avec comme problématique fondamentale, le devenir de la vallée. Plus le projet sera ambitieux, plus les capacités à mobiliser les acteurs financiers seront importantes.

Un autre point essentiel de ce projet concerne la période transitoire de cicatrisation de la vallée qui est vécue comme un handicap fort. Cette période doit se transformer en un atout en permettant aux habitants de se l'approprier et non la subir. Cela nécessite la mise en place d'actions fortes de communication permettant une réappropriation de la vallée par les habitants. Néanmoins, la question de la capacité des populations à s'approprier la vallée dans son contexte actuel se pose également.

Cette période doit permettre la transformation de la vallée, notamment :

- avec une prise en compte des activités actuelles,
- en remédiant aux conflits d'usage et en évitant ainsi toute exclusion,
- en étudiant le devenir des ouvrages sur un certain nombre de points tels que la domanialité, accès à la vallée, maîtrise foncière des terrains, qualité de l'eau y compris visuelle.

En conclusion, le bureau d'études souligne qu'il répond à une commande de l'Etat permettant aux élus de construire un projet ambitieux, porteur de développement et de valeur ajoutée pour tous et permettant l'adhésion de tous les acteurs et habitants. Il ajoute qu'il a donc besoin de s'appuyer sur un socle solide de données pour monter un projet ce qui nécessite des données fiables et techniques précises.

A la demande de M. le préfet, il rappelle le calendrier des entretiens et ateliers qui seront mis en place : les entretiens sont actuellement en cours et une première série d'ateliers sera mise en place à partir de la mi-juin jusqu'au début juillet. Une deuxième série d'ateliers se déroulera en septembre pour finaliser le diagnostic. Une restitution du diagnostic pourra être présentée fin septembre.

Après cette présentation, un certain nombre de points ont fait l'objet de remarques et d'interrogations, plus particulièrement en ce qui concerne :

- la sécurité des personnes et des biens à l'aval des barrages et le risque accru d'inondations. Le bureau d'études précise qu'il n'est pas expert en la matière et n'a pas à étudier ces points. Toutefois, le résultat des études menées en parallèle sur la question de l'eau sera pris en compte dans le projet de territoire qu'il sera amené à proposer. Sa proposition devra tenir compte des usages, du type de sols, de la qualité de l'eau.

M. le préfet souligne qu'Ethéis n'a pas en charge les études à mener sur les sédiments ou sur l'eau mais en aura connaissance pour les intégrer dans la réflexion qu'il mènera sur le projet de territoire final. M. Brun ajoute que la vision d'Ethéis permettra aussi de vérifier que les autres études prennent bien en compte les besoins de réponse pour développer un projet de territoire. M. Huet considère que cette vision risque aussi de faire perdre de vue la hiérarchisation des problèmes : intérêt général, sécurité, problèmes économiques. Le bureau d'études précise que la hiérarchisation des enjeux est prévue.

- la vidange : la population a toujours en mémoire la vidange de 1993 où le volume des boues annoncé s'est révélé en fait 10 fois supérieures. Par ailleurs, une interrogation apparaît sur un éventuel remplissage à l'issue de la vidange et une reprise de l'exploitation.

- les entretiens et ateliers : les habitants ont du mal à se projeter dans l'avenir sans avoir connaissance des bases du diagnostic.

- calendrier : l'impression ressentie est que les études avancent très rapidement ce qui entraîne une inquiétude. M. le préfet rappelle que le calendrier est pratiquement conforme aux engagements pris lors des premières réunions, un retard de trois mois ayant été pris à cause d'un appel d'offres infructueux. Un mandat lui a été assigné par le gouvernement et il est là pour l'appliquer. Parmi les études à mener, il y a celle du développement du territoire, étude lourde et stratégique. La phase diagnostic se terminera fin septembre, le projet ne viendra qu'ensuite pour aboutir à un plan d'actions en 2012. Il n'y a donc pas d'accélération du calendrier et s'il faut un peu plus de temps, il sera pris. Après signature du contrat, il faudra négocier le financement du projet validé.

- association de la chambre d'agriculture : M. le préfet souligne que la chambre d'agriculture figure dans la liste des entretiens à mener et sera bien associée à ce projet. Les premiers contacts menés par le bureau d'études se sont faits auprès des services de l'Etat, ensuite des élus et se poursuivront auprès de l'ensemble des acteurs locaux y compris la chambre d'agriculture.

- participation d'EDF : il est précisé qu'EDF assure toujours ses fonctions et fait partie du groupe projet. Un travail est mené actuellement sur la maîtrise d'ouvrage ainsi que sur les problèmes juridiques qui se posent. EDF a les compétences techniques et l'Etat souhaite s'appuyer dessus.

- le financement du projet de développement : les élus ne pourront être rassurés que lorsque qu'une étude chiffrée sur ce projet sera réalisée. M. le préfet rappelle que ce projet, sous la responsabilité de l'Etat, doit être exemplaire et considère donc que l'Etat se devra de participer financièrement à ce projet mais il ne peut toutefois apporter de garantie sur ce point. Le conseil régional et le conseil général seront partie prenante et les parlementaires devront soutenir ce projet près du ministère pour obtenir des financements. Néanmoins, d'ores et déjà, la DATAR a été sensibilisée sur ce dossier.

- étude de développement : elle aurait dû être menée avant la décision pour déterminer les avantages ou inconvénients de l'arasement. M. le préfet précise que la question n'est plus de savoir s'il faut araser ou non. Le principe de l'arasement a été pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement. L'étude en cours doit permettre un développement et non pas une compensation. En réponse à une impossibilité de réaliser ce projet, il souligne que l'objectif est de traiter toutes les problématiques ; l'étude est destinée à accompagner l'arasement. Cela s'est fait ailleurs et les techniques le permettent.

- le site de la Mazure et l'emploi : 25 à 30 personnes sont concernées. La municipalité doit obtenir les moyens nécessaires pour réorienter ce site et elle demande que cela soit effectif au plus tard en juin 2013 avant la programmation de la vidange.

M. le préfet conclut en rappelant la réalisation d'entretiens et la mise en place d'ateliers auxquelles la participation des acteurs locaux est très attendue. Dans six mois, un nouveau point sera fait sur la phase diagnostic pour atteindre à la mi 2012 à la présentation d'un projet qui devra être validé par l'ensemble des élus concernés.

2) Etude « sédiments »

Cette étude vise à réaliser une analyse critique des données disponibles et à remettre à jour ces informations par le biais d'une campagne de caractérisation des matériaux sédimentaires des retenues de Vezins et La Roche qui Boit. Cette étude comporte deux phases, la première destinée à interpréter l'état des milieux permettant au cours de la seconde phase de définir un plan de gestion des sédiments intégrant une analyse des risques résiduels associés aux opérations d'effacement.

Une synthèse de cette étude est présentée aux membres du comité local d'information et aura vocation également à être communiquée et diffusée largement, notamment par la mise en ligne de l'ensemble des résultats.

De manière à comparer les résultats d'analyse à des seuils permettant de statuer sur le niveau de pollution des sédiments, plusieurs référentiels ont été utilisés (bruits de fond géochimiques locaux, seuils « loi sur l'eau » S1, seuils définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998 relatifs à l'épandage des boues de station d'épuration des eaux usées).

En conclusion, il est confirmé que les sédiments présents au niveau de la confluence Yvrande-Sélune présentent des niveaux élevés de pollution en Cadmium et Nickel. Sans pour autant être aussi marquée, la contamination s'est propagée dans la retenue de Vezins en aval.

Sur la partie amont de la retenue de Vezins comme sur La Roche qui Boit, les sédiments présentent des niveaux de contamination très faibles.

L'ensemble de la retenue de Vezins est aussi marquée par une signature significative à l'arsenic dont l'origine ne peut être attribuée à l'Yvrande.

Les premières estimations font apparaître un volume de 30 000 m³ de sédiments à traiter pour un coût d'environ 3 à 4 M€.

Ces conclusions se basent sur de nombreux prélèvements (147) validés par le groupe projet et plus de 50 échantillons analysés, densité très importante pour ce type d'approche. Les prélèvements plus resserrés sur l'Yvrande, et les nombreuses analyses réalisées n'ont pas permis de cerner un point plus particulièrement pollué dans ce secteur qu'il faudra dès lors traiter de manière homogène compte-tenu de la dispersion des résultats.

La phase suivante de l'étude, déjà en cours, consistera en une étude de risque, pour déterminer le devenir possible de chaque secteur de la retenue en fonction des charges polluantes relevées et du risque qu'elles font peser sur les usages (risques sanitaires) ou sur l'environnement.

Ce travail achevé, le bureau d'études proposera des mesures de gestion par secteur en fonction des résultats de l'analyse des risques. Ces résultats sont attendus fin septembre.

Le BRGM a, de son côté, mené une étude de la capacité de libération des contaminants par les sédiments de la Sélune.

Le débat s'est engagé ensuite sur les points suivants :

- volume des sédiments : il est précisé que le volume mentionné de 30 000 m³ ne concerne que le secteur de l'Yvrande. Le traitement de ces sédiments n'est pas défini pour l'instant dans l'attente de connaître les usages qui seront mis en œuvre sur les secteurs contaminés.

- phosphore : un problème d'eutrophisation dû au phosphore existe. La norme est passée de 1 à 300 en cinq ans au niveau du barrage de Vezins. Un contrôle est demandé en l'absence d'étude particulière sur ce problème. Normalement, le stock de phosphore présent dans les sédiments permet d'éviter l'eutrophisation.

- parc naturel marin normand breton : l'existence des barrages permet d'arrêter la pollution mais, après leur destruction, celle-ci risque de se déplacer vers la baie du Mont. Une interrogation se fait donc jour entre la compatibilité de l'arasement des barrages et la création d'un parc marin.

M. le préfet explique le projet de PNM et souligne que la qualité de l'eau dans la baie du Mont Saint Michel doit faire l'objet d'une attention particulière. La vidange des barrages doit être exemplaire et assurer à la Sélune une eau de très bonne qualité. L'effacement des barrages doit être intégré dans la problématique du PNM.

- financement : il est jugé important de mettre en place une gouvernance en matière de financement d'arasement.

M. le préfet souligne que l'Agence de l'Eau interviendra sur le démantèlement mais pas sur le projet de territoire. Les financements devront être apportés par un certain nombre d'acteurs (Etat, collectivités, conseil régional, conseil général).

- Grenelle de l'environnement : l'arasement est une conséquence des directives européennes mais il est rappelé que celles-ci peuvent être adaptées librement par chaque Etat pour atteindre les objectifs fixés.

- calendrier : une majorité des membres présents réaffirment la nécessité de vidanger les barrages qu'à l'issue de la signature du contrat de territoire par toutes les parties.

3) Etude « alimentation en eau potable »

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Baie Bocage exploite une prise d'eau sur la Sélune à l'aval immédiat du barrage de La Roche qui Boit ainsi que des forages dans la nappe alluviale de la Sélune. Cette exploitation va se trouver modifiée à l'issue des travaux d'effacement des barrages.

L'étude menée a donc pour objectif de :

- définir les travaux à réaliser à terme sur l'usine de potabilisation pour maintenir la qualité de l'eau distribuée et la capacité de production de cette usine,

- proposer des solutions techniques ou définir tout au moins des contraintes pour assurer la continuité du service de production et de distribution d'eau potable durant la phase travaux sur les barrages,
- réaliser un audit de l'usine pour une mise à niveau des équipements après 10 ans de fonctionnement.

Cette étude a conclu à la possibilité de distribuer sans difficulté jusqu'à 7000 m³/j avec des solutions mixtes eaux souterraines – interconnexions, mais qu'au delà des investissements lourds seraient à réaliser pour recourir à des interconnexions plus lointaines. Durant la phase de travaux, la solution consiste donc à utiliser la prise d'eau de secours situé sur le Beuvron. La mise en œuvre de cette solution implique cependant des travaux de mise à niveau de l'usine avant tout début de travaux d'effacement des barrages et conditionne ainsi la date de début de vidange des ouvrages.

Les travaux envisagés portent sur :

- la construction d'un bassin de stockage des eaux brutes permettant une première décantation et une sécurité vis à vis des pollutions accidentelles
- la création d'un quatrième forage permettant de sécuriser la part d'eau potable produite à partir des eaux souterraines,
- la création d'un stockage d'eau traitée sur le site de l'usine pour fiabiliser la distribution en cas de problème de fonctionnement de l'usine.

Le montant de ces travaux est estimé à 4 M€ et n'entraînera aucune augmentation de tarif pour le consommateur.

Le planning prévisionnel établi par le bureau d'études et incluant les procédures à la fois des marchés publics et réglementaires ainsi que les phases de travaux conclut à une mise en service des installations mi 2013.

Le syndicat sera maître d'ouvrage de ces travaux. Une discussion est à mener sur le financement de ce projet. D'ores et déjà, l'Agence de l'Eau interviendra sur ce dossier.

Au vu des éléments communiqués, une inquiétude apparaît sur les capacités du syndicat à fournir la population en eau dans les années à venir, la capacité indiquée correspondant seulement aux besoins d'aujourd'hui alors qu'en 5 ans les besoins ont quasiment doublé. Il est souligné que cette forte augmentation est due à l'arrivée dans le syndicat de gros demandeurs comme Avranches Est et le grand Pontorson. Le développement de l'interconnexion doit répondre à la hausse de la demande.

4) Etudes en cours

Expertise inondation : le cahier des charges et la consultation des bureaux d'études sont prêts pour le lancement de cette étude. Elle permettra de déterminer le rôle des ouvrages à l'heure actuelle et l'impact potentiel de leur suppression.

Etude d'impact des travaux : un bureau d'études procède à la compilation de données sur site pour aboutir à des propositions de suivi de l'opération. En parallèle, une étude menée à la demande du ministère permettra la mise en place de référentiels et d'indicateurs sur le site ; son rendu est attendu pour l'automne prochain.

5) Communication

Des pages Internet seront ouvertes sur le site de la direction départementale des territoires et de la mer. Une communication plus large à l'intention de la population va être mise en oeuvre.

Une prochaine réunion sera organisée dans six mois pour une présentation de l'avancement des études.

Le président,



Jean-Pierre LAFLAQUIERE

P.J. : - liste des participants

Groupe de travail « Sélune » - Isigny le Buat – La Mazure le 6 mai 2011

Présents :

HUET	Guenhaël	Député maire d'Avranches
BIZET	Jean	Sénateur maire du Teilleull
THOURY	Michel	Président CLE
DESLOGES	Louis	Conseiller général d'Isigny le Buat
BOUVE	Jacky	Conseiller général
DELAUNAY	Paul	Conseiller général de Saint James
GOUPIL	Erick	Maire d'Isigny le Buat
DEWITTE	Henri-Jacques	Maire de Ducey
BADIOU	Gilbert	Maire de Saint Hilaire du Harcouët
GERARD	Michel	Maire de Poilley
PAUTRET	Daniel	Maire de Virey
MACE	Francine	Maire adjointe d'Isigny le Buat
LAHEURTE	Frédéric	Maire adjoint des Biards
LEMONNIER	Eugène	Maire délégué des Biards
SANSON	Daniel	Maire délégué de Vezins
LEMAITRE	Odette	Maire délégué du Mesnil Boeufs
GASNIER	Serge	Conseiller municipal des Biards
THEBAULT	Alfred	Conseiller municipal d'Isigny le Buat
LEREE	Philippe	Maire adjoint d'Isigny le Buat
PUCHALSKI	Isabelle	Conseil régional
ORVAIN	Maurice	Président association « La Mazure »
GALOPIN	Daniel	Directeur de « la Mazure »
BLANCHAIS	Pierre	Association nautique de la Sélune
GOUGEON	Patrick et Christine	Ange Michel SARL
ALBERT	Denis	Association Les Amis du barrage
KANIOWSKY	John	Association Les Amis du barrage
LEBEURRIER	Roger	Association Les Amis du barrage
MALLE	Joël	Association Les Amis du barrage
DESDEVISES	Albert	Fédération départementale de la pêche
DUCROCQ	Jacques	Président de l'AAPPMA de Ducey
FORGET	Victor	AAPPMA de Ducey
JEGLOT	Jean-Pierre	Président de l'AAPPMA de Saint Hilaire
MANCEAU	Joseph	Saint Laurent de Terregatte
JOUE	Aurélie	SAGE Sélune
ANFRAY	Mathieu	ONEMA
CLOITRE	Franck	ONEMA
SOUQUIERE	Roger	EDF
DROUET	Sylvie	DIRECCTE Basse Normandie
HAMEL	Philippe	Manche Tourisme
GIRAUD	Jean-Marc	Sous-préfet d'Avranches
CAGNEAUX	Bertrand	DREAL Basse Normandie
LEMONNIER	Charles	Chambre d'agriculture
HENNEQUIN	Frédéric	DDTM
HUGUET	Daniel	DDTM
BRUN	Rémy	DDTM
LE ROCH	Michel	DDTM
BODIN	Jean	ARS
RENARD	Emmanuel	Etheis Conseil
TAQUI	My Rachid	Stagiaire
NAEL	Véronique	Chef de bureau - préfecture
CAILLET	Marie	DAECD - préfecture

Excusés :

LE GRAND
DESCHAMPS
LE BERRE
QUINTIN
BERNE

Jean-François
Jean-Karl
Jacques
Christophe
André

Président du conseil général
Vice président du conseil régional
DDTM
DREAL Basse Normandie
Agence de l'eau